

A Chevreuse, le 26 septembre 2014,

Monsieur Erard Corbin de Mangoux
Préfecture des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78000 VERSAILLES

Objet : Motion sur le survol du Parc par des avions de tourisme et hélicoptères

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver en pièce jointe le texte de la motion contre le survol des hélicoptères de tourisme approuvée par le Comité syndical du Parc naturel régional du 8 juillet dernier.

Plusieurs conseils municipaux ainsi que l'Union des Amis du Parc se font le relais de l'exaspération des habitants des communes limitrophes de Toussus-le-Noble particulièrement impactés par des vols d'hélicoptères, correspondant soit à une école de pilotage soit à des baptêmes de l'air pendant les week-ends.

Ces survols sont en forte recrudescence depuis le transfert de nouvelles activités sur l'aéroport de Toussus-le-Noble et sont difficilement admissibles au-dessus d'une aire protégée. En particulier les vols à caractère touristique qui pour le plaisir de quelques individualités gâchent véritablement la quiétude attendue dans un espace naturel et le repos légitime des habitants.

Je vous remercie de réexaminer les autorisations accordées, pour un meilleur équilibre de ces activités en Ile-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous

Yves VANDEWALLE
Président du Parc



Vice-président du Conseil général des Yvelines

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE cedex. Tél. : 01 30 52 09 09 - Fax : 01 30 52 12 43
Courriel : accueil@parc-naturel-chevreuse.fr - www.parc-naturel-chevreuse.fr

Motion approuvée par le comité syndical du 8 juillet 2014

Le Parc naturel régional est fortement impacté par le survol d'hélicoptères depuis le transfert de l'école de pilotage d'hélicoptères de l'aéroport de Saint-Cyr-l'Ecole à l'aéroport de Toussus-le-Noble. Le trafic correspondant à la découverte touristique du territoire a également beaucoup progressé.

Le Comité syndical du Parc naturel s'oppose au vol intempestif d'hélicoptères correspondant soit à des vols de loisirs (baptêmes de l'air) soit à de l'écologie dont les parcours sont particulièrement pénibles pour les habitants en raison de leur longueur et de leur caractère stationnaire.

Les prévisions de limitation de survol des zones denses, de report de trafic sur Toussus-le-Noble, de l'augmentation de l'activité hélicoptère, de la publicité faite pour le développement des vols touristiques au-dessus de la vallée de Chevreuse sont inacceptables.

Le Comité syndical du Parc naturel régional soutient la démarche de l'Union des Amis du Parc et celles des communes qui ont également voté des motions s'opposant au survol des hélicoptères afin de préserver la qualité de vie de leurs populations et la quiétude de l'aire protégée constituée par le PNR.